



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois
38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 25

Dont procurations : 9

OBJET : Création de postes dans le cadre des procédures d'avancement de grade.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 septembre 2022 à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage, dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 septembre 2022

Présents (es) : MM. GIRERD – CORONINI – WILT - DONNET - PONZONI – ECOSSE BERTONA - FENOLI – SPOSITO – ROYBON – TODESCHINI - IDELON – LITAUD – THERON NAVARRO – RAZAFINJATOVO.

Procurations :

M. BASSEY donne procuration à M. ROYBON
Mme SEGUI donne procuration à Mme GIRERD
Mme De Los RIOS donne procuration à Mme BERTONA
M. CANFORA donne procuration à M. RAZAFINJATOVO
Mme BOULAID donne procuration à Mme NAVARRO
Mme SOLEILHAC donne procuration à Mme THERON
Mme VEUTHAY donne procuration à Mme DONNET
M. PEREZ GIRALDEZ donne procuration à M. CORONINI
Mme PERRIOLAT donne procuration à Mme PONZONI

Excusé (ées) :

MM. JANON - BLOUZARD

M. Alexandre ECOSSE est désigné secrétaire de séance.

Conformément à l'article L313-1 du Code de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Madame le Maire propose au Conseil la transformation des emplois pouvant bénéficier d'un avancement au titre des procédures d'avancement de grade 2022.

Vu la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 10 octobre 2014 créant un emploi d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 30h hebdo à compter du 01/09/2013,

Vu la délibération en date du 5/06/2015 créant un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1/07/2015 transformé en un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1/01/2017,

Vu la délibération en date du 29/08/2014 créant un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/10/2014,

Vu la délibération en date du 19 décembre 2013 créant un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2014,

Vu la délibération en date du 29/08/2014 créant un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 23h45 mn à compter du 01/10/2014,

Vu la délibération en date du 29/06/2021 créant un emploi d'assistant de conservation principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2021,

Vu la délibération en date du 2/12/2016 créant un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 15/12/2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

▪ **DE CREER** les emplois suivants :

- 1 poste à temps non complet de 30 heures d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2022,
 - 2 postes à temps complet d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2022,
 - 1 poste à temps non complet d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe de 23h45mn à compter du 1^{er} octobre 2022
 - 1 poste à temps complet d'assistant de conservation principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2022,
 - 1 poste à temps complet d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2022,
 - 1 poste à temps complet d'agent de maîtrise principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2022
- **DE SUPPRIMER** les emplois suivants sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de gestion de l'Isère :
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 23h45 mn hebdomadaires à compter du 01 octobre 2022,
 - 1 poste d'assistant de conservation principal 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2022

- 1 poste à temps complet d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2022
- 1 poste à temps complet d'agent de maîtrise 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} octobre 2022
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Amélie GIRERD

Amélie GIRERD

- Transmis au représentant de l'Etat le : 27 Septembre 2022
- Publié le : 27 Septembre 2022